



CPIE du Pays d'Aix

Domaine du Grand St Jean – 13540 PUYRICARD

04-42-28-20-99

cpie-paysdaix@wanadoo.fr

Personne ressource : Ulrike TOURATIER

DESCRIPTION DE LA PROBLEMATIQUE

Le site d'extraction des "Chapeliers", situé sur la commune de Peyrolles-en-Provence, est représentatif des multiples usages de la Durance.

Durance Granulats a obtenu par arrêté préfectoral du 11 février 2000, l'autorisation d'étendre son activité au lieu dit des "Chapeliers". L'exploitation, débutée en fin d'année 2003, conduit à de modifications du régime de la nappe alluviale de la Durance à cet endroit.

Chaque ouverture ou extension de carrière a fait l'objet d'une étude d'impact, d'une enquête publique, d'une instruction administrative conclue par un arrêté préfectoral. Toute étude d'impact doit comprendre un programme de réhabilitation du site, garanti financièrement par l'exploitant. Pour les Chapeliers, c'est la Maison Régionale de l'Eau qui a été sélectionnée pour conduire et réaliser une étude de réaménagement du futur site.

Durance Granulats devra donc au fur et à mesure de l'avancée des travaux, réhabiliter les carrières. Pour cela la société a créé en 2000 un comité de suivi pour la mise en place d'une convention de gestion afin de réaménager le site en plan d'eau à vocation écologique et paysagère, déjà baptisé "La petite Durance".

Ce comité comprend la DRIRE, la DIREN, le SMAVD, des associations (Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays d'Aix, LPO PACA, UDVN 13, CPIFP Loubatas, Association Jouques Peyrolles, CIQ Mieux vivre à Peyrolles), la commune de Peyrolles, la Communauté du Pays d'Aix et EDF-GDF. Comme mentionné, Durance Granulats a associé, dès la première phase de ce projet de réaménagement, le CPIE du Pays d'Aix qui a joué le rôle de coordinateur entre les différents acteurs en vue de l'élaboration du projet de réserve. Depuis 2004, il assure également la coordination d'un comité de suivi et de gestion qui a pour objectifs de suivre l'avancement de l'exploitation et, en parallèle, le réaménagement progressif de la future réserve naturelle. Cela englobe également la proposition de scénarios de gestion pérenne, de mise en valeur pédagogique du site...

EDF-GDF est également usager de ce site. Des lignes électriques à haute tension et une conduite de gaz traversent le site et obligent à certaines précautions.

Ainsi l'activité d'extraction de Durance Granulats est soumise à des contraintes d'exploitation car les engins d'extraction ne peuvent fonctionner lorsque les lignes sont actives, et doivent respecter un périmètre de sécurité autour des pylônes. Ces mesures occasionnent une perte de matériaux exploitables.

Enfin, la LPO définit ce site comme favorable à la colonisation et à la reproduction d'espèces remarquables. En effet, cette association a notamment mené le projet de réserve naturelle volontaire à St-Estève de Janson (13) et s'est activement investie dans le repeuplement naturel du site humide des anciennes gravières du Puy Sainte-Réparate (13). Par conséquent, elle demande l'éloignement des zones de nuisance, des sources de bruit ou de mouvements humains et réclame des aménagements de reliefs et une implantation végétale spécifique. Ces aspects ont été analysés par une étude réalisée par la Maison Régionale de l'Eau (MRE) en 2003 pour le compte du SMAVD.

La LPO souligne que la présence de lignes à haute tension, qui ne sont pas visibles par les oiseaux, sont à l'origine d'un taux de mortalité élevé. EDF a été sollicitée pour la mise en place de spirales de signalisation sur les câbles.

Le réaménagement des carrières s'effectuera donc progressivement tout au long des phases d'exploitation jusqu'à la fermeture du site et sera réalisé en concertation avec les différents acteurs, sur la base de l'étude de la MRE.

LES ACTEURS

La Société Durance Granulats :

Créée en 1978, la société Durance Granulats, filiale des sociétés routières Eurovia (Groupe VINCI) et Appia (groupe EIFFAGE), est un exploitant de carrière. L'entreprise exploite cinq sites de carrières à Peyrolles-en-Provence, Gardanne, Meyrargues, Mirabeau et Charleval.

Historiquement implantée à Peyrolles depuis une soixantaine d'années, Durance Granulats a exploité, depuis 1989, la carrière du Plantain et a obtenu l'autorisation d'étendre son activité au lieu dit "Les Chapeliers".

EDF Méditerranée :

EDF exploite l'ensemble des centrales hydrauliques en PACA. Suite à la loi de 1955, des aménagements lourds sont réalisés en moyenne Durance : barrage de Serre-Ponçon, dérivation des eaux de la Durance dans le canal EDF, construction de plusieurs barrages et d'usines hydroélectriques.

RTE Méditerranée

Le Réseau Transport Electricité est le gestionnaire des lignes Très Hautes Tension qui traversent le site d'exploitation.

LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) PACA :

Cette association œuvre pour la protection des espèces d'oiseaux menacées et gère environ 12 000 ha de réserves naturelles et de refuges. Elle accueille également du public et des scolaires et développe le tourisme naturaliste et l'éducation à l'environnement. SMAVD (Syndicat Mixte d'Aménagement du Val de Durance) Créé en 1976, le SMAVD regroupe 32 communes, les quatre Conseils Généraux des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, du Var et des Alpes de Haute-Provence, et la Région PACA. Il est concessionnaire de la gestion du Domaine Public Fluvial de la Durance depuis 1982. Il œuvre pour la gestion globale et concertée de la Durance, et tente d'équilibrer les différents usages de la Durance. Il est opérateur du SDAGE et en charge du Plan Durance.

Le CPIE du Pays d'Aix :

Le CPIE du Pays d'Aix - Atelier de l'Environnement est une association loi 1901, qui prend naissance lors de l'élaboration de la Charte pour l'Environnement de la Ville d'Aix-en-Provence, en 1997. Sa vocation première est la conception, la mise en œuvre et la coordination de programmes et d'action d'éducation à l'environnement et d'écocitoyenneté. Labellisé CPIE en 2001, il regroupe aujourd'hui 55 associations environnementales et de cadre de vie. Depuis 5 ans, il déploie son activité à l'échelle du Pays d'Aix (34 communes), mettant ses compétences en matière d'éducation à l'environnement, mais également de concertation, d'information et de conception à contribution des projets de développement et d'aménagement du territoire pilotés par le Collectivités ou les associations.

Maison Régionale de l'Eau :

Cette association, loi 1901, œuvre dans l'Éducation à l'Environnement (centre de ressources et centre d'études sur les milieux aquatiques).

DIFFÉRENTES APPROCHES

✓ **Approche économique** : les exigences de sécurité liées aux équipements électriques limitent l'extraction de granulats et donc l'activité de l'exploitation.

✓ **Approche environnementale** : Les équipements et l'exploitation de la carrière ont des conséquences sur l'environnement (mise à nu de la nappe phréatique, impact paysager), entraînant un déséquilibre de l'écosystème. La réhabilitation de la carrière est l'occasion de créer en concertation un paysage nouveau par une transformation de la vocation des terrains. D'une agriculture intensive, on attribue une vocation naturelle et écologique au plan d'eau, destiné à des observations scientifiques et pédagogiques.

VERS UNE RESOLUTION

✓ Outil existants sur le territoire :

Loi de protection de la nature de 1976

Loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement

Loi du 4 janvier 1993 relative aux carrières

Arrêté interministériel du 22 septembre 1994 relative aux carrières

Circulaire n°93-73 du 27 septembre 1993 relative aux études d'impact et aux champs d'application des enquêtes publiques

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), initié par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992

Charte d'aménagement de la Durance de 1984

Schéma départemental des carrières des Bouches-du-Rhône de 1996

modalités de gestion du plan d'eau.

A ce jour, la création d'un site de réserve naturelle volontaire est envisagée, avec une zone interdite au public qui favoriserait la colonisation d'espèces ornithologiques et une autre ouverte à des groupes de scolaires ou au grand public avec des aménagements pour canaliser cette fréquentation.

Pour information, l'ancien site d'exploitation du Plantain fait déjà l'objet d'un projet de réaménagement avancé avec la mise en place d'un sentier pédagogique de découverte sur le thème de la Durance et de l'extraction.

✓ Analyse-discussion :

Le comité de suivi qui a été créé a donc pour vocation d'articuler convenablement la concertation entre les acteurs. La phase d'étude est achevée et une phase de choix du gestionnaire et de modalités de gestion du plan d'eau est entamée. A ce jour, le choix de la création d'une réserve naturelle volontaire est pressenti, avec une zone interdite au public qui favoriserait la colonisation d'espèces ornithologiques et une autre ouverte à des groupes scolaires ou au grand public avec des aménagements canalisant cette fréquentation.

L'ancien site d'exploitation du Plantain a fait l'objet d'un réaménagement touristique (sports et loisirs) par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix avec en 2005, la mise en place d'un sentier pédagogique de découverte sur le thème de la Durance et de l'extraction. Conçu et réalisé par le CPIE du Pays d'Aix, ce sentier a vocation à sensibiliser le public à la problématique que cause, de manière générale, les extractions et les carrières, tout en mettant l'accent sur la nécessité de ces industries sans lesquelles toute construction en béton ou remblais serait impossible. Cet exemple est cité, pour montrer l'articulation possible entre les acteurs concernés et le rôle de médiateur ou de "passeur" que peut jouer une action de sensibilisation à l'environnement. En effet, l'implication dès le départ du CPIE dans les projets de réaménagement a permis de lier la volonté "écologique" de l'exploitant aux convictions environnementales des collectivités.

